

Article 50 : fiche pratique sur la transparence

Ce que l'article sur la transparence exige de vous, par type de système. Déjà applicable : l'omnibus de juin 2026 ne l'a pas reporté.

CE QU'EXIGE L'ARTICLE 50

Article	Type de système	Ce que vous devez faire	Qui agit	Applicable
50 (1)	Chatbots et assistants	Informers les personnes qu'elles interagissent avec un système d'IA, au plus tard lors de la première interaction. Sauf si c'est évident pour une personne raisonnablement informée. Exception d'interprétation stricte.	Fournisseur	depuis le 2 août 2026
50 (4)	Hypertrucages et autres images, sons, vidéos générés	Indiquer que le contenu a été généré ou manipulé artificiellement, là où il est vu.	Déployeur	depuis le 2 août 2026
50 (4)	Texte généré par IA publié pour informer le public	Indiquer que le texte a été généré par IA. Sauf relecture humaine avec une personne assumant la responsabilité éditoriale.	Déployeur	depuis le 2 août 2026
50 (2)	Fournisseurs de systèmes génératifs	Marquer l'audio, l'image, la vidéo ou le texte générés dans un format lisible par machine, pour qu'ils soient détectables comme générés par IA. Content credentials, filigrane, ou les deux. Un badge visible seul n'est pas lisible par machine.	Fournisseur	à partir du 2 déc. 2026

QUI EST RESPONSABLE

Fournisseur	Met le système sur le marché sous son propre nom, même si le modèle sous-jacent appartient à un autre.
Déployeur	Utilise le système ou publie le contenu, quel que soit l'outil qui l'a produit.

Vous transmettez la sortie d'un modèle sans la modifier ? Le marquage de 50(2) incombe en général au fournisseur du modèle. Si vous générez, assemblez ou réencodez vous-même des médias, vérifiez au lieu de supposer.

ÉCHÉANCES



Les manquements relèvent de l'article 99(4) : jusqu'à 15 000 000 € ou 3 % du chiffre d'affaires annuel mondial, le montant le plus élevé étant retenu. Pour les PME et start-up, le plus faible.

TROIS MENTIONS À ADAPTER

Message d'accueil 50 (1) Vous échangez avec un assistant IA de [Produit], pas avec une personne. Ses réponses peuvent être erronées : vérifiez tout ce qui est important. Dans le premier message, avant que l'utilisateur écrive.	Mention d'hypertrucage 50 (4) Cette vidéo a été générée par IA. [Nom] ne l'a pas enregistrée. Sur la vidéo elle-même, là où elle est vue.	Texte d'intérêt public 50 (4) Cet article a été généré par IA et publié sans relecture éditoriale. Avec le texte, là où il est lu.
---	--	---

CHECKLIST AVANT LA MISE EN LIGNE

☐ Visible au plus tard à la première interaction Pas dans une infobulle, pas seulement dans la politique de confidentialité.	☐ Dit clairement « IA » Une personne ou non ? Une formulation vague ne répond pas.
☐ Fonctionne sur mobile Testez le widget à 360 pixels de large.	☐ Accessible Du vrai texte, pas une image de texte, avec assez de contraste.
☐ Dans la langue de l'utilisateur Celle de l'interface que la personne utilise.	☐ Documenté Une note datée par fonctionnalité : texte, capture, exemptions.

Modèle de questionnaire fournisseur IA

Les questions sur le règlement sur l'IA que les grandes entreprises adressent en général à un fournisseur d'IA. Répondez par fonctionnalité, citez l'article, datez chaque réponse.

Fournisseur	Produit ou fonctionnalité	Rempli par	Date
01	Rôle. Êtes-vous fournisseur ou déployeur de ce système, fonctionnalité par fonctionnalité ? Précisez ce qui le changerait : le nom du client sur le système, une modification substantielle, une nouvelle finalité. art. 3(3), 3(4), 25		
02	Niveau de risque, justifié. Dans quel niveau de risque se situe chaque fonctionnalité, et pourquoi ? Une ligne par fonctionnalité dans une note de classification datée, avec la vérification de l'article 5. art. 5, 6, annexe III		
03	Position sur l'article 6(3). Une fonctionnalité relève d'un domaine de l'annexe III sans être à haut risque : où est l'évaluation ? L'article 6(4) exige qu'elle soit documentée. Sinon : sans objet, avec la raison. art. 6(3), 6(4)		
04	Transparence, article 50. Où et en quels termes les utilisateurs apprennent-ils qu'ils interagissent avec une IA ? Qui marque les contenus générés ? Citez la mention ; joignez une capture de la première interaction. art. 50(1), 50(2)		
05	Contrôle humain. Comment des personnes vérifient, corrigent ou écartent-elles les résultats du système ? Si le système n'est pas à haut risque, dites-le d'abord, puis décrivez les contrôles appliqués malgré tout. art. 14		
06	Gouvernance des données. Entraînez-vous des modèles sur nos données ? Le fournisseur du modèle conserve-t-il les entrées ? Oui ou non, quelles données, selon quelle clause du contrat. Renvoyez au DPA.		
07	Journalisation. Quels journaux le système conserve-t-il, et comment y accéder ? Pour les systèmes à haut risque, la journalisation est une exigence à part entière. art. 12		
08	Gestion des incidents. Comment nous informerez-vous des incidents et des changements de finalité ou de classification ? Pour les systèmes à haut risque, le signalement des incidents graves s'y ajoute. art. 73		
09	Fournisseur du modèle. Quel modèle d'IA à usage général chaque fonctionnalité utilise-t-elle, et qui le fournit ? Lien vers la documentation publiée du fournisseur du modèle. art. 53		
10	Documentation disponible. Lesquels pouvez-vous fournir ? ☐ Inventaire des fonctionnalités et rôles ☐ Note de classification datée ☐ Évaluation article 6(3), le cas échéant ☐ Capture de la mention, note de marquage ☐ Registre maîtrise de l'IA (article 4) ☐ Description des contrôles ou notice d'utilisation ☐ Liste des sous-traitants et DPA ☐ Documentation du fournisseur du modèle		

Répondez honnêtement. Il n'existe pas de certificat au titre du règlement sur l'IA pour les systèmes à risque limité ou minimal. Une auto-évaluation n'est pas une certification.